

Périodiques non canadiens

● (1630)

Le gouvernement n'estime certainement pas que le ministre du Revenu national (M. Basford) tenait des propos en l'air lorsqu'il a parlé d'un contenu à 80 p. 100 canadien. Il voulait bien dire que c'est ainsi que le gouvernement du jour allait faire appliquer sa décision, qu'elle soit acceptable ou non, et que seul l'avenir nous dirait quels en seraient les résultats.

Il doit être clair d'après ce que j'ai dit que j'ai une autre opinion sur ces publications. Permettez-moi de dire tout d'abord qu'à mon avis, c'est peut-être l'un des projets de loi les plus importants que nous ayons à considérer au cours de cette législature. Il a de profondes répercussions sur les droits dont disposaient légalement jusqu'à présent certaines personnes qui, au nom de ces droits, ont pris certains engagements et accepté certaines obligations. Avant que le Parlement ou quelqu'un d'autre ne s'en mêle, quels que soient les bienfaits de cette intervention pour notre pays, nous devons peser le pour et le contre pour chacun des points en question. Je ne pense pas que le ministre l'ait fait puisqu'il met les deux publications dans le même sac. A cause de cela, je crois qu'il risque d'y avoir une grave injustice dans l'un des deux cas, et j'espère avoir quelques propositions à faire à cet égard dans la suite du débat.

L'intention du gouvernement est louable. Il déclare qu'il veut aider l'industrie de l'édition canadienne et s'inquiète du déferlement dans nos kiosques à journaux de publications étrangères.

M. Roberts: Pas vous?

M. Baker (Grenville-Carleton): Si, naturellement, c'est ce que je disais. Si le député ne dormait pas et m'écoutait, je suis sûr qu'il m'aurait entendu dire que je partageais ces inquiétudes. Je pense que le gouvernement essaie en quelque sorte de mettre sur pied un embryon de politique de l'édition canadienne, mais ce projet de loi ne saurait en aucune façon être considéré comme un point de départ valable pour cette politique. L'industrie de l'édition canadienne a besoin de tant d'apports positifs que je regrette infiniment que le ministre ait choisi, avec toute la fanfare de son discours à l'université de Trent et de celui qu'il a prononcé ici-même le 8 mai, de ne faire qu'une proposition négative à une industrie qui implore l'aide du gouvernement. Je ne peux concevoir que le secrétaire d'État du Canada (M. Faulkner) manque à ce point d'imagination. S'il n'a pas lui-même beaucoup d'imagination, je ne puis penser que des fonctionnaires canadiens en soient privés au point d'estimer nécessaire de recourir aux sanctions offertes par les lois fiscales pour affronter les difficultés d'une industrie canadienne naissante.

L'importance du problème devrait susciter chez le ministre un désir de compromis. Mus par cet esprit de concession et convaincus de son intérêt dans le règlement d'une affaire qui, à mon sens, ne relève pas du partisa-

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

nisme au sens traditionnel, le député de Cochrane et le député de Vaudreuil ont dit leur opinion. Je les en félicite et je suis fier de m'associer à eux, même si le député de St. Paul's (M. Roberts) n'a pas trouvé tout à fait à son goût leur pointe d'indépendance. La plupart des députés reprendront à leur compte les sentiments exprimés par ces deux députés du parti Libéral.

Notre devoir est d'examiner chacun de ces cas selon sa valeur et la loi également. Nous devons revoir les principes à invoquer dans l'application de la loi. Si nous les trouvons en défaut, alors le gouvernement et le secrétaire d'État devront se préparer à agir. A ceux qui considèrent les propos du député de York-Simcoe (M. Stevens) en réponse à une courte déclaration à la Chambre, comme le terme du débat sur cette politique, je les prierai de relire le discours du député. Il a dit très clairement qu'il fallait, entre autres choses, examiner toutes les répercussions de cette mesure sur l'emploi au Canada et, en particulier, sur l'emploi de tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, sont liés à l'existence de ces publications.

Il nous faut, dit-il, examiner les conséquences qu'aurait pour ces gens-là la suppression des privilèges consentis actuellement à ces publications. Le député de York-Simcoe s'est également inquiété des effets de monopole de cette mesure, des avantages qu'elle accordera à une société déjà considérée comme un géant de la publication au Canada. Il s'est inquiété, implicitement je pense, des conséquences éventuelles qu'elle aura sur l'expansion des petits périodiques et sur le développement des possibilités offertes aux écrivains et aux artisans canadiens dans ces entreprises.

Il ne s'agit pas ici de légiférer uniquement pour nous-mêmes. Nous allons influencer dans un sens ou dans l'autre sur ces établissements. A mon humble point de vue, c'est l'ensemble du secteur qui sera touché. Il faut nous demander si, dans sa rédaction actuelle, ce texte est raisonnable, surtout dans les circonstances présentes, pour ceux qui travaillent ou veulent travailler dans l'édition, directement ou indirectement, comme artisans ou comme fournisseurs par exemple. J'espère que le secrétaire d'État a réfléchi à cette question, en tenant compte des déclarations faites aujourd'hui de tous les côtés de la Chambre.

Autre chose que le secrétaire d'État devrait avoir à l'esprit: en ce qui concerne les effets réels ou prévus de cette mesure, il ne faudrait pas que le secrétaire d'État ni les autres membres du gouvernement aillent contre l'opinion publique. On a fortement réagi, au Canada, à ce projet de loi. Je ne pense pas que cet émoi soit uniquement provoqué par une campagne publicitaire. Comme l'a dit le député d'Okanagan-Kootenay (M. Johnston), les abonnés du *Time* et du *Reader's Digest* ont été priés d'écrire à leurs députés. Si j'en juge d'après l'opinion exprimée par le courrier reçu au sujet du *Reader's Digest*, courrier qui est très nettement favorable, ce magazine occupe une place à part. Il faudrait savoir admettre que nous ne pouvons pas aller à l'encontre de l'opinion canadienne.